



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 74/20

### Objet

Demande de remise  
gracieuse du comptable  
public

### Secrétaire de séance

Sébastien DUTHU

### Rapporteur :

Isabelle MANGIN

**Conseil Communautaire**  
**24 septembre 2020**  
**Dole – 18h30**

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71  
Nombre de procurations : 8  
Nombre de votants : 79  
Date de la convocation : 16 septembre 2020  
Date de publication : 02 octobre 2020

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Viverge, J. Zasempa.

**Délégués absents ayant donné procuration :** M. Berthaud à S. Champanhet, J.P Cuinet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, A. Douzenel à N. Jeannet, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, I. Girod à J.B Gagnoux, N. Gomet à H. Prat, J.P Lefèvre à I. Mangin.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :** C. Chautard, C. Mathez, F. Rigaud, E. Saget, P. Verne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Juridictions Financières,

Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 11 du décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés,

Considérant que la Cour des Comptes, par jugement n°S2020-1087 du 25 juin 2020, a engagé la responsabilité personnelle et pécuniaire de M. Patrick Gagneur, ancien comptable public de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du 1er juillet 2011 au 30 juin 2015,

Considérant que la mise en débit au titre des comptes de 2014 est relative aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) payées par le comptable public aux agents bénéficiaires en l'absence de pièces justificatives suffisantes,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a pas subi de préjudice financier réel,

Considérant que M. Patrick Gagneur présente une demande de remise gracieuse de son débit à son Ministre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET** un avis favorable à la remise gracieuse la plus large du débet prononcé à l'encontre de M. Patrick Gagneur par la Cour des Comptes, dans le cadre de son jugement n°S2020-1087,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir.

Fait à Dole,  
Le 24 septembre 2020  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Pascal Fichère', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION' at the top and 'GRAND DOLE' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a tree.